

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et
de l'Innovation

C.R.O.U.S : Rennes

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

(article L 821-1 du Code de l'Education)

Année universitaire 2018 - 2019

Cerfa N°10380*10
Réserve

Réserve à l'administration

N°Identifiant National Etudiant (I.N.E) : 1799028126E

Code connexion : 45451

Dépôt du dossier le : 22-05-2018 (D - DS - T)



2018REN1799028126E

Dossier à compléter et retourner selon les modalités indiquées dans la notice jointe, accompagné des pièces justificatives (liste au verso).

Les informations figurant sur ce dossier sont le reflet de la saisie que vous avez effectuée sur internet. Si vous constatez des erreurs ou omissions, veuillez apporter les corrections sur le présent dossier.

Ne pas oublier de dater et signer votre demande.

Etat civil et coordonnées

Civilité : Monsieur	Adresse postale (domicile familial) M. Drouet, Félix
Nom : Drouet	
Nom d'usage :	
Prénom : Félix	La Tournerie
Prénom 2 : MARIECK	44810 HERIC
Prénom 3 : ANAËL	Courriel : felixdrouet@gmail.com
Téléphone : 06 35 66 36 90	
Date de naissance : 06-04-1988	
Situation de famille : Célibataire	
Nationalité : France	

Situation de votre famille

Nombre d'enfants à charge de vos parents (vous excepté) :	0
dont nombre d'enfants à charge étudiant dans le supérieur (vous excepté) :	0
Revenus de la famille figurant sur l'avis d'imposition se rapportant aux revenus 2016 :	
Revenu Brut Global (RBG) Revenu Fiscal de Référence (RFR)	
0.0€ 0.0€	
Profession du chef de famille/SJ : Sans réponse Inactif Divers	

Votre situation à l'égard du paiement des frais de dossier : **En attente de chèque**
Vous n'avez pas déclaré l'intention de demander un logement en résidence CROUS.



Pièces à fournir

- Photocopie de toutes les pages de l'avis fiscal ou des avis fiscaux (imposition, non imposition) qui se rapportent aux revenus perçus en 2016 (avis fiscal 2017) par vos parents, et de votre propre avis fiscal en cas de déclaration séparée.
- Candidat de nationalité étrangère dont la famille réside en France : attestation sur l'honneur de vos parents, indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger, et, le cas échéant leur montant.
- Fiche de situation familiale complétée (imprimé envoyé avec votre dossier).
- Justificatifs de scolarité 2017-2018 pour vous et vos frères et soeurs inscrits dans l'enseignement supérieur.
- Un relevé d'identité bancaire à votre nom uniquement si vous avez demandé une bourse.
- Situations particulières (divorce, chômage, retraite, demande de logement en colocation, etc...) : faire un courrier expliquant votre situation et celle de votre famille. Des pièces complémentaires pourront vous être demandées ultérieurement.
- Un chèque à l'ordre de l'agent comptable du CROUS, selon les modalités indiquées dans la notice jointe.

Vos vœux formulés pour l'année 2018 - 2019

N° du vœu	Académie - Etablissement. Formation envisagée. Demandes formulées.
Vœu n° 1	Rennes - RENNES Univ Art Lettres Comm Cursus master - 2ème année Demande de bourse : Bourse sur critères sociaux
Vœu n° 2	Rennes - RENNES Ecole Architecture Arts et architecture - 5ème année Demande de bourse : Bourse sur criteres sociaux Culture
Vœu n° 3	Nantes - NANTES Ecole D'Architecture Arts et architecture - 5ème année Demande de bourse : Bourse sur criteres sociaux Culture
Vœu n° 4	Conseil de l'Europe - Université Libre de Bruxelles Cursus master - 2ème année Demande de bourse : Bourse sur critères sociaux

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une peine d'amende de 9000€, ou de l'une de ces deux peines seulement (loi 68-690 du 31 juillet 1968, article 22 - ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000, article 3).

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente notice sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande ou le retrait de l'aide accordée.

Je m'engage à suivre à plein temps les cours, travaux pratiques et dirigés, ou à rendre les devoirs auprès de l'établissement dans le cas d'un enseignement à distance, ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide me sera attribuée. A défaut, le remboursement de la bourse me sera réclamé.

Date : 25.05.2018

Si vous êtes mineur(e) :

Signature de l'étudiant précédée
de la mention "Lu et approuvé".

Signature du père précédée de
la mention "Lu et approuvé".

Signature de la mère précédée de
la mention "Lu et approuvé".

Lu et approuvé

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, s'applique à la présente demande. Elle vous donne un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Cette requête doit être adressée auprès du Directeur du CROUS. En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, la rubrique signalée par la lettre [S] sur le présent formulaire, est uniquement destinée à des fins statistiques et ne sera en aucun cas communiquée.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2016

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M DROUET FELIX
LA TOURNERIE
44810 HERIC

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier
Numéro fiscal : 30 05 374 790 341 C

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 0
Référence de l'avis : 17 44 A450505 88

Adresse d'imposition au 01/01/2017 :
LA TOURNERIE
44810 HERIC

Numéro FIP : 440 67 55 8191198789 3 A
Numéro de rôle : 016 A
Date d'établissement : 26/07/2017

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT 0 €

44021

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** 0 811 90 91 92* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H
- ⇒ **Par courrier :** Votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE DE NORT-SUR-ERDRE
1 RUE DE LA FRATERNITE CS 39002 - 44390 NORT SUR ERDRE
 - Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS CHATEAUBRIANT - S.A.I.D. NORT-SUR-ERDRE
AVENUE DE LA CITOYENNETE - CS 80169 44146 CHATEAUBRIANT CDX

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 29/05/2018

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C									1.0

Dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, vous trouverez l'ensemble des informations qui vous concernent personnellement.

Vous pourrez également effectuer vos démarches et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Revenu brut global.....					0
Revenu imposable.....					0
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					0
Impôt sur le revenu net avant corrections.....					0
Montant net de votre imposition.....					0
<hr/>					
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					0
<hr/>					
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence ²⁵					0



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE A L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017
VALANT AVIS D'IMPÔT
IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2016

Retrouvez ce document
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHATEAUBRIANT
SAID NORT-SUR-ERDRE
AVE DE LA CITOYENNETE
44146 CHATEAUBRIANT CEDEX



MME BIORET JOSETTE
LA TOURNERIE
44810 HERIC

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier
Numéro fiscal : 04 24 120 757 466 C

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 10 261

Référence de l'avis : 17 44 A450504 89
Adresse d'imposition au 01/01/2017 :
LA TOURNERIE
44810 HERIC

Numéro FIP : 440 28 89 9990986789 4
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 27/07/2017

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT **0 €**

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** 0 811 90 91 92* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H
- ⇒ **Par courrier :** Votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :
TRES. NORT-SUR-ERDRE
1 RUE DE LA FRATERNITE CS 39002 44390 NORT SUR ERDRE
 - Sur le montant de votre impôt :
SIP CHATEAUBRIANT SAID NORT-SUR-ERDRE AVE DE LA CITOYENNETE
44146 CHATEAUBRIANT CEDEX

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C	L								1,50



Dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, vous trouverez l'ensemble des informations qui vous concernent personnellement.

Vous pourrez également effectuer vos démarches et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Total des salaires et assimilés (2)	11399	
Déduction 10% ou frais réels	- 1140	
Salaires, pensions, rentes nets	10259	10259
Revenus perçus par le foyer fiscal		
Revenus de capitaux mobiliers déclarés		2
Revenus de capitaux mobiliers imposables (7)		2
Revenu brut global		10261
CSG déductible		0
Revenu imposable		10261
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)		0
Impôt sur le revenu net avant corrections		0
Montant net de votre imposition		0
<hr/>		
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net		0
<hr/>		
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence (25)		10261
Informations indiquées pour mémoire		
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19)		2



FICHE DE SITUATION FAMILIALE

ETUDIANT	
N° INE ou BEA (sur carte étudiant ou lycéen)	17.99.02.81.26.E.....
Nom	DRUET
Prénom	FELIX
@dresse électronique	FELIX.DRUET@GMAIL.COM
portable	06 35 66 36 90
Nationalité :	FRANCAISE
Année d'obtention du BAC :	2006
Mention très bien : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	

Né(e) le : 06/04/1988
 A : HÉRIC
 Commune : HÉRIC
 Département : 44

Parent 1 <input checked="" type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	VOS PARENTS (à l'exclusion des beaux-parents)		Parent 2 <input checked="" type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>
Nationalité	FRANCAISE	Nationalité	FRANCAISE
Nom :	DRUET	Nom :	BIJON
Prénom :	JEAN LUC	Prénom :	BIJON
Date de naissance :	11/09/1958	Date de naissance :	23/05/1963
<input type="checkbox"/> décédé : date		<input type="checkbox"/> décédé : date	
<input type="checkbox"/> concubin <input type="checkbox"/> pacsé	<input type="checkbox"/> mariés-pacsés - date : .../.../...	<input type="checkbox"/> concubin <input type="checkbox"/> pacsé	
<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf	<input type="checkbox"/> divorcés date : .../.../... (jugement)	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf	
	<input checked="" type="checkbox"/> séparés date : 23/12/2014 (avec jugement) <input type="checkbox"/> sans jugement		
Adresse :	LA TOURNEVE	Adresse :	LA TOURNEVE
Code Postal :	44810	Code Postal :	44810
Localité :	HÉRIC 0240770808 62	Localité :	HÉRIC 0240776451

PARENTS : CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE	
Parent 1	Parent 2
Remarié ou pacsé le :	Remarié ou pacsé le :
Nom du conjoint :	Nom du conjoint :
Divorcé ou séparé le :	Divorcé ou séparé le :

ENFANTS RATTACHES FISCALEMENT sur L'AVIS FISCAL des PARENTS				SITUATION :	
Nom et Prénom	Date de Naissance	Rattachement fiscal sur l'avis d'imposition des parents (répondre oui/non)		SCOLARITE (préciser le niveau d'études et le lieu) ou AUTRE (chômage, activité...)	
		En 2016	En 2017	En 2017/2018	En 2018/2019 (situation envisagée)

ETUDIANT : VOUS ETES MARIE(E) ou PACSE (E) - RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE CONJOINT	
Nom :	Prénom :
Situation professionnelle :	
Date du mariage ou du pacs :	
Vos enfant(s) : (Nom, Prénom, date de naissance)	

« JE SOUSSIGNE(E) DRUET FELIX CERTIFIE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PORTES CI-DESSUS »

SIGNATURE DE L'ETUDIANT : (ou du représentant légal si mineur)

Document à retourner impérativement avec votre dossier

CERTIFICAT DE SCOLARITE

UNIVERSITE RENNES 2

Année universitaire : 2017/2018

Etat civil :

N° Etudiant : 21703457
Nom : DROUET
Prénom : FELIX
@dresse : felix.drouet@etudiant.univ-rennes2.fr

Couverture sociale :

Non affilié(e) à la sécurité sociale étudiante

Inscriptions :

Date d'inscription :	10/07/2017		
901	UFR ARTS-LETTRES-COMMUNICATION	Master Histoire de l'Art : Histoire et critique de l'architecture	2ème Année Master Histoire de l'art : Histoire, théorie et critique de l'architecture

Etat de l'inscription :

Inscription payée
Carte étudiante éditée

Pièces justificatives :

Pièces justificatives à fournir au format numérique

Attestation de demande de transfert (étudiants en provenance d'une autre université)

Certificat Journée Défense et Citoyenneté (ex JAPD)

Diplôme ou titre d'accès fondant la demande ou relevé de notes (pour un accès en Licence 2 ou plus)

Lettre d'admission d'eCandidat

Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

Relevé de notes du bac

Informations complémentaires :

ATTENTION VOUS AVEZ JUSQU'AU 7 novembre POUR :
DEPOSER VOS PIECES JUSTIFICATIVES EN LIGNE. VOUS DEVEZ VOUS CONNECTER A L'ADRESSE SUIVANTE :
<http://pjweb.univ-rennes2.fr>

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	36065	00010250701	60	EUR

Domiciliation
CCM HERIC

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8360 6500 0102 5070 160

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM HERIC
21 RUE SAINT PIERRE
44810 HERIC

Titulaire du compte (Account Owner)
M FELIX DROUET
LA TOURNERIE
44810 HERIC

☎ 0 820 093 702 (Service 0,12 €/min + prix appel)

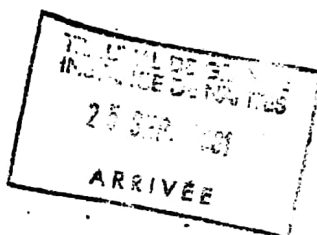
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

**TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
DE NANTES**

**CABINET
du Juge aux Affaires Familiales**

Quai François Mitterrand
44021 NANTES Cedex 9
Tél. 02.51.17.95.00



REQUETE - ENFANT NATUREL

Parent demandeur :

Nom: BIRET
Prénom: Josette

Demeurant: Tournerie
44810 HERIC
060 776651

Parent défendeur :

Nom: DROUET
Prénom: Jean-Luc

Demeurant: Tournerie
44810 HERIC

ENFANT(S)

NOM(S) et Prénom(s)	Date et lieu naissance
DROUET Félix	6/04/88 à HERIC
DROUET Josette	1/08/90 à HERIC

Objet succinct de la demande :

Bien vouloir chiffrer votre demande de pension alimentaire.

- demande d'autorité parentale conjointe
- Demande de fixer une pension alimentaire de 3000 F par mois donnée par M. DROUET = Josette Biret

Le 23 septembre 2001

Date et signature :

**TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
DE NANTES**

REPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
Extrait des Minutes du Secrétaire-Greffier du Tribunal
de Grande Instance de Nantes (Loire-Atlantique)

- ORDONNANCE -

Quai François Mitterrand

44021 Nantes Cedex 9

2ème chambre cab. B

DU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

**ORDONNANCE
du**

20 Décembre 2001

████████████████████

Rôle N°01/05000 EN

████████████████████

MW

Requête conjointe

**Josette BIORET
et
Jean-Luc DROUET**

Le 20 Décembre 2001,

Nous C. GROS, Juge aux Affaires Familiales, au Tribunal de Grande Instance de NANTES, assisté(e) de A.M. BECEDE, Greffier,

Avons rendu l'ordonnance dont suit la teneur, après débats en Chambre du Conseil à l'audience du , et délibéré fixé au 20 Décembre 2001,

REQUETE CONJOINTE :

**Josette BIORET
Tourmerie
44810 HERIC**

**Jean-Luc DROUET
Tourmerie
44810 HERIC**

Demandeurs comparant en personne

=====

Demande relative à l'exercice de l'autorité parentale, du droit de visite quant aux enfants naturels

COPIE EXECUTOIRE

COPIE EXECUTOIRE
DELIVREE LE 11/03/2002
Mme BIORET
Mr DROUET

FAITS, PROCÉDURE ET PRÉTENTIONS DES PARTIES

De l'union maritale de **Madame Josette BIORET** et de **Monsieur Jean-Luc DROUET** sont issus deux enfants :

- ✓ DROUET Félix né le 6 avril 1988
- ✓ DROUET Soizic née le 1er août 1990

Par requête déposée au greffe du Tribunal de Grande Instance de Nantes le 25 septembre 200, Mme BIORET et M. DROUET ont saisi le Juge aux Affaires Familiales aux fins de voir :

- Dire que l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parties ;
- Fixer la part contributive du père à l'entretien et l'éducation de l'enfant à la somme de 3.000 Frs par mois.

A l'audience du 20 décembre 2001, les deux parties sont convenues que l'autorité parentale serait exercée conjointement, la résidence principale des enfants étant fixée chez la mère, et que M. DROUET verserait une pension alimentaire de 3.000 Frs par mois pour l'entretien et l'éducation des enfants à compter du 1er janvier 2002. Les parties ont également déclaré que M. DROUET versait à Mme BIORET 2.400 Frs par mois pour ses enfants depuis le 1er mai 2001.

MOTIFS DE LA DECISION

Il convient de faire droit à l'accord des parties.

Il est rappelé que Mme BIORET perçoit des revenus mensuels de 3.600 Frs outre des prestations sociales de 780 Frs et que les revenus mensuels de M. DROUET sont de 12.000 Frs.

Sur les dépens

L'instance étant diligentée dans l'intérêt des enfants communs, chaque partie supportera la moitié des dépens.

PAR CES MOTIFS

Le Juge aux Affaires Familiales, statuant publiquement, après débats en chambre du Conseil ; contradictoirement et en premier ressort ;

Disons que l'autorité parentale sur les enfants mineurs est exercée en commun par les deux parents ;

Fixons la résidence habituelle des enfants chez la mère ;

Fixons à la somme mensuelle de **15 00 Frs par enfant, soit 3.000 Frs (Trois Mille Francs), soit 457,35 € (Quatre Cent Cinquante Sept Euros Trente Cinq Cents) à compter du 1er janvier 2002** la pension alimentaire due par le père pour l'entretien et l'éducation des enfants mineurs, ladite somme étant payable le 1er de chaque mois, d'avance, douze mois par an, au domicile de la mère et sans frais pour elle en sus des prestations sociales ;

Assortissons cette pension alimentaire d'une clause de variation automatique basée sur l'indice des prix à la consommation des ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier, série France entière, hors tabac, base 100 en 1990, et disons qu'elle sera réévaluée de plein droit, sans formalité, automatiquement et proportionnellement, à chaque date anniversaire de la présente décision, compte tenu du montant du dernier indice connu et de sa variation par rapport à l'indice existant au jour de la présente décision (Tél. INSEE NANTES : 02.40.41.75.75 ou 3615 code INSEE) et selon la formule suivante :

Somme actualisée = $\frac{\text{somme initiale} \times A}{B}$

A : dernier indice publié à la date de réévaluation

B : indice publié à la date de la présente décision

Faisons masse des dépens et disons qu'ils seront supportés par moitié par chacune des parties ;

**Le Greffier,
A.M. BECEDE**

**Le Juge,
C. GROS**

C. Gros
En présence de la République Française mande et ordonne à ses juges de Justice, sur ce requis, de mettre les présentes à exécution, aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de Grande Instance d'y tenir la main à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi le minute dont le tenor précède a été signée par le président du Tribunal et le Greffier.

Faire copie certifiée conforme revêtue de la formule exécutoire.

Le Greffier en Chef.



Crédit Mutuel

CCM HERIC

0822854044015749908
906510250701

Payez contre ce chèque en euros € six euros
non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé Somme en toutes lettres

à Agent comptable du CROUS de Rennes

€ 6,00 €

Payable en France

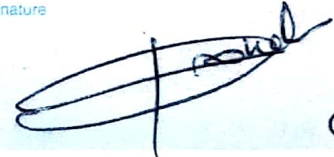
CCM HERIC
21 RUE SAINT PIERRE
44810 HERIC
Tél 02-28-96-00-32

chèque n°: 0822854
15749 36065 00010250701 81
M FELIX DROUET

A RENNES
LE 29-05-2018

LA TOURNERIE
44810 HERIC

Signature



(57)

0822854 044015749908 906510250701